

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

- dont suppléés 1

- dont représentés 6

Votants : 27

- dont « pour »: 27

- dont « contre »: 0 -

- dont abstention 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le treize avril à 15 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 7 avril 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, HEMAR Dominique, BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, Mme STUPNICKI Josiane ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, M. BAGUE patrice ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. BERCHER Francis ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et M. BEHETS Jan suppléé par M. HEMAR Dominique,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2017/122

OBJET : STATION DE PRA LOUP – CONTRIBUTIONS COMPLEMENTAIRES 2017 DES COLLECTIVITES ADHERENTES AU SMAP.

Par délibérations du 14 décembre 2012 et du 30 avril 2013, le comité syndical du SMAP a fixé la part liée à la prise en charge d'une partie du coût des loyers du crédit bail des travaux 2013. La charge pour 2017, s'élève à **744 442.05 €**, assumée à hauteur de 43.355 % soit 322 752.85 € par la Régie. Le reste sera appelé sous forme de subventions d'exploitation selon la répartition suivante :

- Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye » : **145 238.78 €**
(19.5097 % de 744 442.05 €)
- Conseil Départemental des A.H.P. : **177 514.07 €**
(23.8453 % de 744 442.05 €)
- La commune d'Uvernet Fours : **98 936.35 €**
(13.29 % de 744 442.05 €)

Par délibération du 16 Mars 2017, le Comité Syndical du SMAP a fixé les contributions de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye » et du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence pour équilibrer son budget 2017. (déficit de 446 616.94 €)

Celles-ci se répartissent comme suit :

- Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye » : **200 977.62 € (1)**
(45 % de 446 616.94 €)
- Conseil Départemental des A.H.P. : **245 639.32 €**
(55% de 446 616.94 €)

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,

- **ACCEPTE** d'apporter au SMAP une participation à hauteur de **352 390.40 €**
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits afférents à ces contributions au budget annexe ski 2017,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

(1) A cette participation complémentaire participation statutaire (~~6 174.00 €~~)